

**PROCES VERBAL**  
**Commune de Moulins-en-Bessin**  
**Département du Calvados**

**Séance du 19/01/2026**  
**Date de la Convocation : 12/01/2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully, Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

**Présents** : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Noémie LECOMTE, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

**Absents excusés** : Josette GUILBERT, Patricia LAURENT, Jean-François COLLIN (pouvoir à Jean-Daniel LECOURT), Séverine LENOEL (pouvoir à Patrice RENAUD)

**Absente** : Catherine MICHEL

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Madame Noémie LECOMTE est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Lundi 19 janvier 2026 à 19 heures 30

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
2. Avenant Contrat de prévoyance collective MNT
3. Transfert compétence Assainissement collectif : Décisions Modificatives
4. SDEC - FCTVA pour les panneaux photovoltaïques : Décisions modificatives
5. Questions et informations diverses.

Madame la Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire qui sera examiné après le point 4 :  
Décision Modificative pour réintégration frais d'étude.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Accepte l'ajout du point supplémentaire

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 15 décembre 2025

A 12 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

2 - Avenant Contrat de prévoyance collective MNT.

Madame la Maire rappelle la délibération N° 2025-22 concernant l'adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé.

Une modification des cotisations (à la charge des agents adhérents) est prévue pour le 1er janvier 2026 par avenant (Convention N°014406-PVC/00).

Madame la Maire demande l'autorisation de signer l'avenant à cette convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à cette convention.

3 - Décisions Modificatives N°3 Budget Assainissement

L'arrêté préfectoral du 31/12/2025 acte le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Seules Terre et Mer à compter du 01/01/2026.

Par conséquent, le Budget Assainissement de la commune est dissous au 31/12/2025 et les éléments de bilan seront reversés au budget de la commune puis mis à disposition de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer. En vue de ces transferts, il convient d'optimiser la fiabilisation des biens et des subventions reçues car les travaux de transfert des actifs, suite à la fusion des communes en 2017, n'ont pas été complètement finalisés.

Ainsi, les biens nécessitent un complément d'amortissement de 164 000 € qui peut être couvert à hauteur de 70 313.52€ compte tenu des crédits disponibles.

Les corrections sont des opérations d'ordre c'est-à-dire sans décaissement ni encaissement.

Afin de comptabiliser ces corrections, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
042	6811	DAP bien 2021-2156-002	36 080.68 €				
042	6811	DAP bien 2021-213-001	34 232.84 €				
011	6061	Fournitures non stockables	-3 142.95 €				
011	611	Sous-traitance	-5 017.53 €				
011	61523	Entretien et réparation	-58 853.04 €				
011	616	Primes assurances	-500.00 €				
011	6262	Frais postaux	-300.00 €				
022		Dépenses imprévues	-2 500.00 €				
TOTAL			0.00	TOTAL			0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
20	203	Equilibre de la SI	22313.52 €	040	28156	DAP bien 2021-2156-002	36080.68 €
				040	2813	DAP bien 2021-213-001	34232.84 €
				13	1311	Subventions	-48000.00€
TOTAL			22 313.52 €	TOTAL			22 313.52€

Madame la Maire demande l'autorisation de faire ces modifications budgétaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Autorise Madame la Maire à faire ces modifications budgétaires comme indiquées ci-dessus

4 - SDEC - FCTVA pour les panneaux photovoltaïques : Décisions  
modificatives

La commune a signé une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) avec le SDEC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture le 2 octobre 2023. Le SDEC étant propriétaire de l'installation, il s'agit de travaux pour compte de tiers à comptabiliser dans des comptes millésimés dédiés : 45811 (Compte de tiers-Opérations sous mandat) en dépenses et 45821 (Compte de tiers-Opérations sous mandat) en recettes.

Dans les faits, les dépenses 2024 et 2025 ont été imputées aux comptes 203 (frais études) et 231 (Travaux en cours), et la recette 2025 (participation SDEC) au compte 1328 (Subventions autres).

A la demande de la préfecture et du SGC de Bayeux, les ajustements suivants doivent être réalisés :

- L'annulation des mandats émis aux comptes 203 et 231 pour 109 254,37€ puis leur réémission au compte 45811,
- L'annulation des titres émis au compte 1328/ pour 68 000.00 € et leur réémission au compte 45821.

Le coût des travaux ayant été plus élevés que l'estimation de départ, la commune supporte à ce jour un différentiel de 41 254,37 € (à prévoir dans le budget primitif 2026).

Cette subvention sera amortie sur 20 ans (durée amortissement du bien fixé par le SDEC) à compter de l'exercice 2026.

Par ailleurs, nous sommes en contact avec la Préfecture, le SGC de Bayeux et le SDEC pour un problème de FCTVA. Nous allons voir aussi comment diminuer ce différentiel pour un reste à charge moindre pour la commune. Un avenant sera peut-être à signer avec le SDEC.

Les crédits budgétaires 2025 doivent être modifiés comme suit :

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
20	203	Annulation étude SDEC	-10 800 €	021	Virement de la section fonctionnement		
23	231	Annulation facture LAMOUR	-98 454,37 €	13	1328	Annulation subvention SDEC	-68 000.00 €
45	45811	Réémission étude SDEC et factures LAMOUR	109 254,37 €	45	45821	Participation SDEC	68 000.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

5 - Décisions Modificatives N°5 Budget Commune : Réintégration frais étude

A la demande de Monsieur GONY, Trésorier principal de Bayeux, il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget primitif 2025 de la commune de Moulins en Bessin pour réintégrer les frais d'étude (détail en annexes) qui ont été suivis de travaux.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 Compte 231 (Travaux en cours) : 18 597.98 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 Compte 203 (frais d'étude) : 18 597.98 €

Madame la Maire demande l'autorisation de faire ces modifications budgétaires

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

Autorise Madame la Maire à faire les modifications budgétaires ci-dessus.

6 - Questions et informations diverses.

Madame la Maire demande de fixer les dates des prochaines commissions :

- Commission Finances : le 23 février 2026 à 18 h 30
- Commission Urbanisme, travaux, aménagements : 9 février 2026 à 18 h 30
- Commission Cadre de vie, patrimoine, environnement :
- Commission Cohésion sociale :
- Commission révision listes électorales : 19 février 2026 à 18 h 00

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 26 février 2026 à 18 h 30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 5 mars 2026 à 19h30.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

Fin de séance à 20h20

Secrétaire de séance  
Noémie LECOMTE



Madame la Maire,  
Véronique GAUMERD



H. Yvumbiere

J.D. Lecourt ~~Juste~~

O. Chauvin ~~AD~~

A. Dauvergne

J. Fouille

N. Lecomte

P. Renaud

G. Rufin

N. Soyez

JF Collin (pouvoir à JD Lecourt)

S. Lenoel (pouvoir à P. Renaud)